

Commission ad hoc « Allocation-Ressources »

Communiqué relatif à la séance du 6 avril 2009

Depuis sa constitution le 23 juin 2008, la commission ad hoc s'est réunie pour la sixième fois et a pris connaissance du rapport du groupe technique, mandaté pour élaborer le modèle d'allocation des ressources selon les critères et paramètres adoptés par la commission.

Ce rapport comprenait :

- un compte-rendu des visites de 5 lieux d'animation représentatifs et d'une unité TSHM, qui avait pour but d'informer de la démarche et de recueillir des informations concernant les critères spécifiques d'allocation (questionnaire) ;
- le questionnaire des critères spécifiques d'allocation, complété pour correspondre aux informations recueillies ;
- le modèle d'allocation, chiffré et complété pour les 5 lieux d'animation consultés ;
- pour les 42 centres cantonaux, une vue complète des résultats projetés, en tenant compte d'un chiffrage moyen pour les critères spécifiques.

La commission a convenu que la démarche pouvait maintenant être étendue à l'ensemble des lieux d'animation FASE. Cette phase de consultation est effectivement importante, notamment pour :

- assurer une communication transparente ;
- recueillir des informations complémentaires, sur l'étendue des « zones d'influence » par exemple.

Afin de réaliser ce programme de visites auprès des 42 centres et équipes « hors murs », il a été convenu d'élargir la composition du groupe de travail, qui est également chargé d'établir le calendrier des entretiens. Dans l'intervalle et compte tenu des objectifs posés par le Conseil de Fondation, notamment en termes d'échéances, celui-ci sera amené à se prononcer sur les propositions de la commission.

A l'occasion de cette séance du 6 avril, il a été rappelé que le principe d'équité devait prévaloir dans l'allocation des ressources entre tous les lieux d'animation. En ce sens le modèle élaboré doit répondre à des critères qui permettront d'avoir une image objective de la situation respective de chaque centre. Ce modèle qui prend en considération les populations et besoins, ainsi que les spécificités de chaque lieu (environnement et activités), peut aussi s'avérer un bon outil de communication aux « parties prenantes » de la Fondation.

La commission du 8 juin 2009 préavisera sur la version définitive du modèle et les modalités d'utilisation. Le « réglage des curseurs politiques » reviendra cependant au Conseil de Fondation qui déterminera, de manière partenariale, la valeur (poids, coefficient, pondération...) à donner à chaque variable du modèle.

Membres de la commission ad hoc :

Alain-Dominique Mauris, Président, Délégué de l'Etat (Bureau)
Monique Boget, Déléguée des communes
Maurice Dandelot, Délégué de l'Etat (Finances)
Pierre Debarge, Délégué des communes
Claudio Deuel, Délégué Ville de Genève
Bernard Dosso, Délégué FCLR (Finances)
Claude Dupanloup, Secrétaire général FASE (Bureau)
Patricia Gähwiler, Déléguée du personnel (Bureau)
Jean-Marc Goy, Délégué FCLR (CEP)
Katia Merlino, Déléguée FCLR (Bureau)
Sandro Vuataz, Délégué du personnel (Finances)